

# **DICRIM**

**Document d'information communale sur les risques majeurs**

## **03260 MARCENAT**

**VERSION 2012**



*Les citoyens exposés aux risques naturels ou technologiques ont vu leurs droits à l'information confirmés par la loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques; aussi, chaque Maire a l'obligation d'informer les habitants sur les risques spécifiques recensés par la Préfecture dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM).*

*En ce qui concerne notre commune deux risques sont répertoriés :*

- les crues de l'Allier, inondation de plaine (risque fort)*
- l'inondation qui pourrait résulter de la rupture du barrage des Fades - Besserves situé sur la Sioule (risque faible).*

*Ces informations doivent être transmises aux acquéreurs et locataires au cours de toutes les transactions immobilières (IAL) .*

*Nous ajouterons :*

- les risques non négligeables liés aux transports de matières dangereuses (TDM) sur les routes départementales 130 / 142 / 281.*
- les phénomènes climatiques exceptionnels.*

*Nous vous conseillons de consulter en Mairie le Plan Communal de Sauvegarde qui sera déclenché en cas de catastrophe.*

*Le Maire*

## PREVENTION DES CRUES

*En cas de forte montée des eaux, le Service de Préviation des Crues de l'Allier, en veille 7 jours sur 7 et 24 h sur 24 h, alerte la commune, via la Préfecture en indiquant la hauteur d'eau à l'échelle de Saint-Yorre, ce qui permet d'anticiper de quelques heures l'arrivée des hautes eaux.*

*Dès que le niveau de la rivière devient préoccupant, (+ de 4 m 50) les élus surveillent, en temps réel, l'évolution de la crue sur le service internet [vigicrues](http://vigicrues).*

*Ce service est consultable par les particuliers.*

*En cas de crue exceptionnelle le Maire déclenchera le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) que nous vous conseillons vivement de consulter en Mairie.*

## REPertoire



Mairie: 04 70 43 51 89    Astreinte Mairie (urgence): 06 88 54 83 12

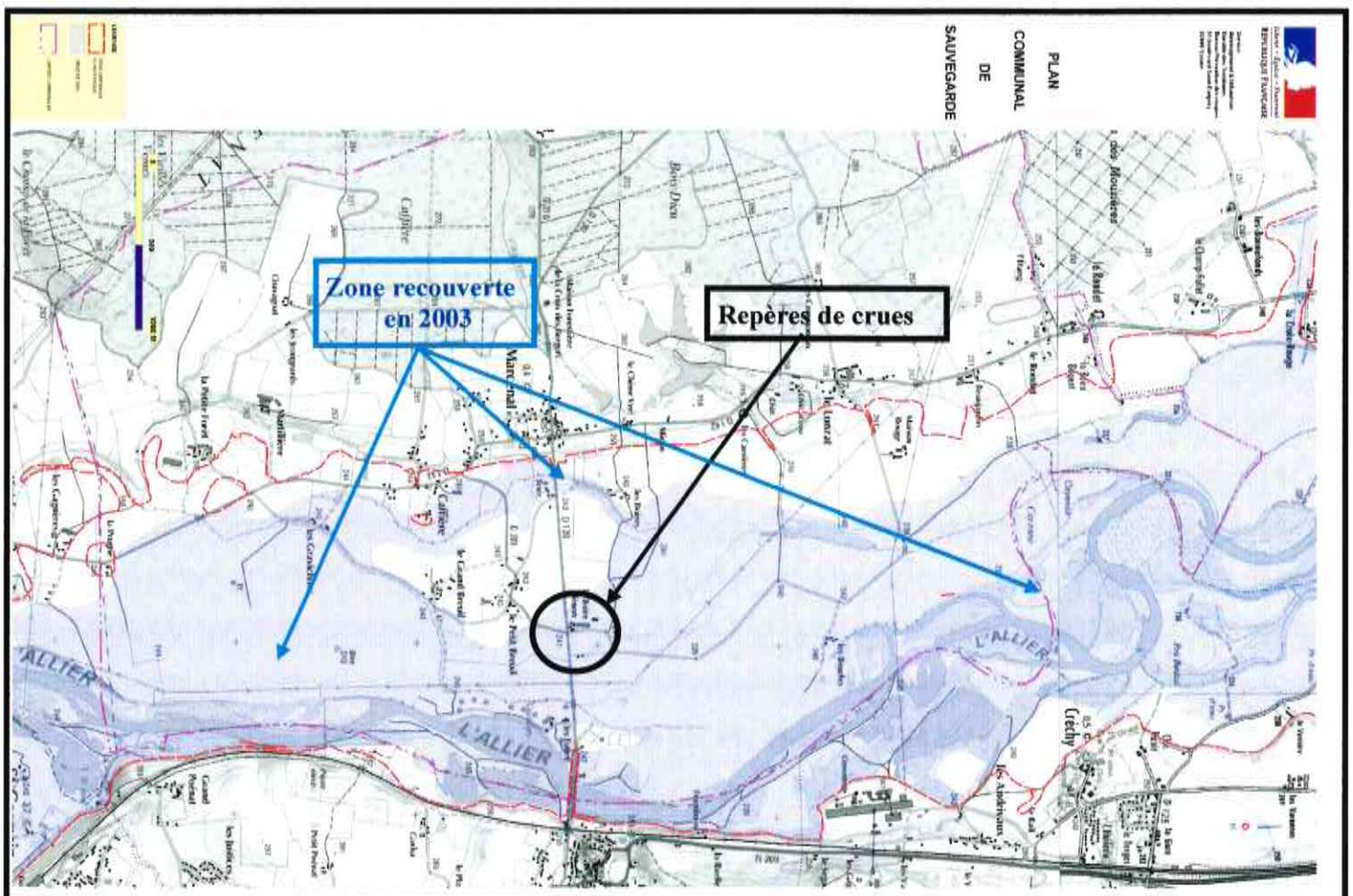
Service de prévision des crues:    [www.vigicrues.ecologie.gouv.fr](http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr)

# LES REPERES DE CRUES



Les repères de crues sont des témoignages précieux des événements du passé. Ils permettent de se faire une idée juste et précise des risques encourus par la population.

Les repères photographiés ci-contre sont situés au lieu dit « La Boire Hénon » au carrefour de la D130 et de la D281. Ils sont fixés sur le mur d'une propriété privée appartenant à la famille Van Den Abeele.



# IMPACT DES CRUES SUR LES RESEAUX

## ROUTES ET CHEMINS

**En cas de crue, ne vous engagez pas à la légère sur des routes submergées. 30% des accidents mortels sont liés à la circulation.**

**La hauteur d'eau sur les D130 et D 281 peut être considérable (deux morts en 1943, les passagers d'un tracteur agricole secourus par les pompiers en 2003).**

**Les chemins communaux N° 1 / 3 et 16 sont impraticables.**

## E R D F

**La crue de 2003 a provoqué des coupures d'alimentation notamment chez les usagers du quartier de Caffière.**

**Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde, nous devons être en capacité d'anticiper la montée des eaux et de prévenir les usagers des risques encourus (plus de chauffage, plus de congélateur etc....)**

**RD 142  
Hivers 1973/1974**





Véhicules transportant  
des produits explosifs ou  
facilement inflammables



Véhicules transportant  
des produits de nature  
à polluer les eaux



Véhicules transportant  
des matières dangereuses

# TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

336

1230

## Plaque orange

-en haut le code 33 signifie très inflammable  
-le chiffre 6 signifie toxique

En bas le numéro 1230 est le numéro de la  
matière transportée



**Exemple d'étiquette annonçant le type de danger.**

**Ici danger de feu, matière inflammable**

**Principaux dangers:  
Accident, incendie, explosion, nuage toxique**